

ARCHIVES DE PAYSAGISTES ET PROJET DE PAYSAGE

des archives vivantes pour penser la ville durable aujourd'hui

19 ET 20 OCTOBRE 2017



Jean-Charles Forgeret

Après des études d'histoire de l'art à l'université Paris IV-Sorbonne où j'ai plus particulièrement étudié l'architecture de l'Epoque moderne sous la direction de Claude Mignot, je suis devenu chercheur à l'Inventaire général d'Ile-de-France, où j'étais chargé des Hauts-de-Seine. Depuis 2005, je suis responsable du département archives de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

Les archives des parcs et jardins des Monuments historiques.

Pendant longtemps les Monuments historiques ne se sont pas occupés des parcs et jardins : la priorité était donnée à la préservation des édifices, les jardins qui y étaient attachés n'étaient mentionnés ni sur les listes du XIXe siècle, ni sur les arrêtés de protection. Avant la première Guerre mondiale, arbres et paysages n'apparaissent sur les plans des architectes en chef que pour indiquer l'échelle ou donner une touche de pittoresque.

Il faut attendre la loi du 2 mai 1930, sur les monuments naturels et les sites, pour que la notion de protection définie par la loi de 1913 soit étendue à des espaces non bâtis. On protège d'abord des jardins ordonnancés, les parcs paysagers du XIXe siècle, les créations contemporaines et les jardins publics sont alors peu concernés. La loi sur les abords de 1943 renforce l'idée de prendre en considération le monument non comme un isolat, mais comme un objet relié à son environnement. Les premiers projets de restitution ou de création de jardins dans des monuments historiques apparaissent alors, comme celui du château de Châteaudun par Jean Trouvelot en 1930, ou celui de château d'Angers par Bernard Vitry en 1948.

A partir des années 1970, la thématique des jardins prend de l'ampleur. En 1981, L'ICOMOS définit la notion de « jardin historique » dans sa Charte de Florence. Le ministère de la Culture crée la mission Jardin en 1991, puis le bureau des Jardins et du Patrimoine paysager en 1998 sous la direction de Mme Joëlle Weill. Une section dédiée à ce type de patrimoine est instituée au sein de la commission des Monuments historiques à partir de 1994. En 2003, le conseil national des Parcs et Jardins voit le jour sous la présidence de M. Jean-Pierre Bady. Actuellement, 2 400 parcs et jardins sont protégés dont la grande majorité (98%) est liée à un édifice bâti.

La médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, service à compétence nationale en charge des archives et de la documentation du service du Patrimoine, conserve

les archives des Monuments historiques depuis 1830. On y trouve les dossiers de protection des parcs et jardins et les archives des travaux qui y ont été effectués. A coté des plans et des dessins, les fonds photographiques sont importants depuis les vues de la Mission Héliographique de 1851 et le fonds Gustave-William Lemaire (1848-1920) sur les châteaux du début du XXe siècle, jusqu'aux clichés de travail des architectes en chef. Etudes spécialisées et rapports de fouilles archéologiques complètent ces fonds.